

Projet d'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers en plastique

Note de présentation générale

5 juillet 2017

L'extension des consignes de tri à tous les emballages est maintenant engagée en France. Elle est déjà effective sur un quart de la population française et à court ou moyen terme, tous les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage seront concernés. La présente note fait le point sur les enjeux de ce vaste projet national et sur les enseignements issus des études, des expérimentations et des premières étapes du déploiement.

Simplifier le geste de tri et relancer les politiques de gestion des déchets

L'extension des consignes de tri à tous les emballages est accueillie très positivement par les habitants : c'est pour les élus l'occasion d'un dialogue renouvelé sur le sujet de la citoyenneté et de l'économie circulaire.

L'extension répond à la demande de simplification du geste de tri des habitants, et leur offre une opportunité d'action concrète en faveur de l'environnement.

Les premiers résultats obtenus montrent que l'extension des consignes à tous les emballages accompagnée d'une communication adaptée bénéficie à l'ensemble des matériaux (emballages métalliques, papiers/cartons, y compris le verre pourtant collecté séparément) qui sont d'avantage triés par les habitants et mieux extraits par les centres de tri modernes.

Néanmoins la modification du geste de tri implique des changements d'habitudes qu'il faut accompagner et elle impose une maîtrise des coûts.

Pour bénéficier au maximum des effets de la simplification, il est recommandé d'engager une démarche globale sur le service de collecte comprenant :

- L'analyse technico-économique des dispositifs en place et l'étude de différents scénarios concernant l'organisation et le mode de collecte, la fréquence de collecte etc...
- L'identification des marges d'amélioration de l'efficacité des collectes sélectives et des déchets résiduels
- L'optimisation des organisations de collecte, notamment après les évolutions de périmètres générées par la loi NOTRe.
- Un programme de communication structuré, inscrit dans la durée et permettant d'atteindre les niveaux de performance attendus.

La rationalisation des dispositifs de collecte sera mieux acceptée si elle est conduite simultanément à l'extension des consignes de tri, dans le cadre d'un projet porteur de sens et d'une politique environnementale à laquelle les habitants sont prêts à adhérer.

Enfin, c'est la modernisation des centres de tri, avant toute chose, qui reste l'élément clé de la faisabilité de l'extension des consignes de tri sur les territoires et cette modernisation constitue un prérequis indispensable.

Faire progresser le recyclage

Environ un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique sont utilisées chaque année, recouvrant une grande diversité de résines plastiques, de types d'emballages, et de secteurs utilisateurs.

Lors de la mise en place du dispositif français de collecte sélective et de tri des emballages en 1992, seules des filières de recyclage des bouteilles et flacons commençaient à émerger : les consignes de tri ont été limitées à cette catégorie qui représente une petite moitié du gisement des emballages en plastique.

Au regard des progrès techniques et industriels enregistrés depuis 25 ans, on estime que la majeure partie du gisement des emballages en plastique pourrait maintenant être recyclée. L'extension des consignes de tri attendue par l'ensemble des acteurs depuis des années devient envisageable, et elle pourrait permettre de doubler les tonnages de plastique recyclés d'ici 2030 en augmentant aussi le recyclage des autres matériaux et en améliorant l'impact environnemental du dispositif.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de développer les débouchés et d'améliorer la recyclabilité du gisement. Les recycleurs et les entreprises travaillent sur des programmes de recherche et développement dans les domaines, du tri, du recyclage et de l'écoconception afin de réaliser les progrès techniques nécessaires.

Dans ces conditions, 70 à 80% du gisement pourront faire l'objet de recyclage, mais 20 à 30% ne seront pas encore recyclables et devront être valorisés énergétiquement (emballages complexes et/ou de trop petite taille pour être captés en centre de tri, résines dont le gisement est insuffisant pour développer une filière de recyclage...). Cette part non-recyclable est appelée à diminuer à moyen terme, grâce à l'écoconception et à une amélioration des techniques de tri et de recyclage

Assurer la réussite du déploiement tout en maîtrisant les coûts

En 2011, 51 collectivités pionnières (près de 4 millions d'habitants) ont étendu les consignes de tri sur leur territoire dans le but de vérifier les hypothèses des études et de mesurer en vraie grandeur les enjeux techniques, économiques et sociaux. Cette expérimentation a confirmé que la réussite du projet au plan national requiert deux conditions indissociables :

- Développer les capacités de recyclage et les débouchés pour être en mesure de recycler les tonnes triées par les habitants,
- Mettre en place des centres de tri adaptés à l'évolution des entrants, plus modernes, plus efficaces et capables de fournir le niveau de qualité requis pour le recyclage effectif des plastiques et de tous les autres matériaux.

Durant l'année 2014 le comité national de suivi¹ a précisé les conditions à réunir pour que l'extension des consignes à tous les emballages soit techniquement et économiquement viable. Une première phase de déploiement a été engagée avec des collectivités et des centres de tri répondant à ces conditions.

¹ Ce comité en fonction depuis 2010 regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs de la chaîne du recyclage : entreprises de la grande consommation, de la grande distribution, producteurs d'emballages, entreprises de la gestion des déchets et du recyclage, association de protection de l'environnement, de consommateurs ou de collectivités locales, Ademe et Pouvoirs Publics.

A l'issue de cette première phase, fin 2016, 15 millions d'habitants trient tous les emballages en France grâce à 185 collectivités et aux opérateurs qui ont permis de dégager des enseignements précieux pour la réussite de la suite du projet.

Moderniser le parc de centres de tri

L'extension des consignes de tri à tous les emballages modifie significativement la composition du flux entrant. Dans les centres de tri qui n'ont pas été conçus pour recevoir des pots/barquettes et des films plastiques, ces modifications entraînent de très fortes contraintes et une dégradation des performances si les travaux de mise à niveau nécessaires ne sont pas effectués.

Ces changements de la composition des flux, avec des objets de tailles et de formes diverses, plus souillés et composés de matières différentes difficilement identifiables par les opérateurs de tri imposent aussi une automatisation plus poussée des process, afin de maintenir des conditions de travail acceptables pour le personnel de tri. Le tri manuel se concentre désormais essentiellement sur les opérations de contrôle qualité.

Le tri des nouveaux matériaux doit aussi préserver la qualité des flux de matériaux classiques, déjà recyclés avant l'extension. Les process de tri doivent respecter les standards de qualité requis sur chacun des matériaux pour permettre le développement d'une industrie nationale performante du recyclage et ne pas déstabiliser les filières existantes.

Ces évolutions conduisent à revoir le dimensionnement des centres de tri pour s'orienter vers des unités de plus grande capacité, capables de générer des économies d'échelles et d'atteindre un haut niveau de qualité des matériaux triés en vue du recyclage.

Le choix du dimensionnement et de l'implantation du centre de tri est structurant pour le territoire qu'il dessert. Il est essentiel d'étudier les scénarios d'organisation du tri à l'échelle d'un large territoire, en impliquant les acteurs concernés, dont les opérateurs, dans le cadre d'une étude territoriale portée par les collectivités locales compétentes. Cette étude sera adaptée au contexte local, en cohérence avec la planification régionale.

Il est également recommandé d'engager l'extension des consignes de tri à tous les emballages simultanément sur tout le bassin de population concerné afin que les adaptations du centre de tri et de la collecte soient réalisées en parallèle, le centre de tri fonctionnant rapidement à pleine charge et les habitants d'un même bassin appliquant les mêmes consignes.

Il est aussi indispensable de rechercher la meilleure valorisation possible des matériaux non recyclables contenus dans les refus de tri, sous forme d'énergie dans les unités de valorisation énergétique existantes ou sous forme de combustible solide de récupération.

Planifier le déploiement pour échelonner les investissements et disposer des capacités de recyclage indispensables

Les efforts d'investissement et la création de nouvelles capacités concernent à la fois le parc de centres de tri et l'industrie du recyclage.

La modernisation du parc de centres de tri est un programme d'ampleur nationale qui nécessite des investissements estimés à environ 1 milliard d'euros. L'extension des consignes de tri s'inscrit dans une politique nationale à laquelle chacune des parties prenantes apporte son concours. Définir l'organisation du tri optimisée pour le territoire et mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets demande du temps.

Les collectivités locales et les opérateurs doivent disposer d'une visibilité suffisante, planifier leurs investissements, et décider du moment le plus opportun pour étendre les consignes de tri.

Les équipementiers et bureaux d'études sont également très sollicités et il est impératif d'éviter une inflation du coût des prestations en raison d'une demande trop forte ou trop concentrée sur la même période.

De son côté, l'industrie du recyclage doit faire face à l'augmentation des tonnages et à des variations de composition et de qualité qui impactent son équilibre économique. De nouvelles capacités de recyclage doivent être créées pour les matières plastiques encore peu ou pas recyclées en France (films PE, Polystyrène...). Ces évolutions nécessitent aussi des financements, dans un contexte économique tendu pour les recycleurs.

L'extension des consignes de tri est un véritable projet de développement économique : son déploiement doit être maîtrisé et laisser le temps aux acteurs de la chaîne de mettre en place les moyens nécessaires.

Ainsi, le déploiement des nouvelles consignes sur le territoire français sera planifié en 3 ou 4 phases successives entre 2018 et 2022, selon un calendrier d'appels à candidature qui sera établi en concertation avec le comité national de suivi et les différents éco-organismes agréés. Les candidats, collectivités et opérateurs, pourront ainsi se présenter à l'une ou l'autre des phases, en fonction de l'avancement de leur projet.